

Justice en fiction : le droit dans l'œuvre de John Grisham

Jean-Baptiste THIERRY

L'[œuvre de John Grisham](#) est familière à de nombreuses personnes. Ses romans sont d'immenses succès et plusieurs ont fait l'objet d'adaptations cinématographiques, de sorte que l'on connaît souvent au moins une des histoires. Les héros de John Grisham sont souvent des avocats, plus rarement des juges. On y trouve même des professeurs de droit. Le droit y sert des histoires où les enjeux peuvent être exclusivement juridiques, ou servir de toile de fond à des manipulations, des rebondissements ou à la construction de la progression d'un personnage. Dans ces romans, le droit est soit le cœur du récit, soit un prétexte à la narration. Toute l'œuvre de John Grisham ne tourne pourtant pas autour du droit. Le héros peut être un ancien avocat aux prises avec des secrets qui n'ont rien de juridique (*Le Clandestin/The Broker*, 2005¹). Il peut également être un sportif. L'autre passion de l'écrivain est le sport, qu'il s'agisse du football américain *La Revanche/Playing for pizza* (2007) et *Le Dernier match/Bleachers* (2003) ou de baseball – son sport préféré – dans *Calico Joe* (2012). Le droit n'y est pour autant pas complètement absent : les règles de ces sports sont expliquées et font partie du récit. L'auteur fait même référence, dans un avant-propos, aux liens entre droit et baseball : « *Je me souviens d'un long article dans une revue juridique de haut vol qui analysait dans ses moindres détails la question de l'iniquité présumée de la fameuse "règle de survol du champ intérieur"* » (*Calico Joe*, Robert Laffont, Pocket, avant-propos, p. 10). Le sport, comme le droit, a des règles soumises à des interprétations divergentes ; le sport, comme le droit, peut apparaître obscur au non-initié.

Tous les romans de John Grisham ne sont pas des *thrillers* juridiques, même si les titres peuvent être trompeurs. Ainsi, *Le Dernier juré/The Last Juror* (2004) a pour héros, une fois n'est pas coutume, un jeune journaliste qui s'installe à Clanton : si l'histoire prend prétexte d'un procès, elle permet surtout de découvrir la vie et les mœurs d'une ville du Sud des Etats-Unis. Même s'ils ne sont pas juridiques, les livres de John Grisham sont passionnants. *La dernière récolte/A painted house* (2000) est une fresque familiale sur l'Arkansas, émouvante, violente, dure, racontée par un jeune enfant – passionné de baseball – déchiré entre sa dévotion filiale et sa découverte du monde. Un autre roman, drôle et grinçant, est à signaler : *Pas de Noël cette année/Skipping Christmas* (2001), où un homme décide, contre toute attente, de ne pas fêter Noël. Presque anecdotique dans l'œuvre de Grisham, *Pas de Noël cette année/Skipping Christmas* est peut-être son roman le plus révélateur. Son ambivalence envers les professions juridiques et le système judiciaire américain est presque toute entière résumée dans ce roman non juridique où les travers de la société américaine bien-pensante l'agacent autant qu'ils lui permettent de trouver une fin heureuse à la situation inextricable des héros. L'attitude de l'auteur est la même s'agissant du système judiciaire et des professions juridiques : il en déteste les dysfonctionnements et exagérations tout autant qu'il loue leur efficacité et les résultats

¹ Les titres sont indiqués en français et en anglais s'ils diffèrent. La date de publication indiquée est la date de la version originale, non celle de la traduction.

qu'elles réussissent à produire. Cette ambivalence se retrouve concentrée dans cet extrait du roman *Le Contrat/The Appeal* (2007) :

« Des avocats. Une faune toujours éclectique et pittoresque. Des cowboys, des voyous, des radicaux, des chevelus, des costumes trois pièces, des francs-tireurs extravagants, des motards, des bons samaritains, des vieux sudistes, des arnaqueurs élevés dans la rue, des chasseurs d'ambulance pur sucre, des visages vus à l'affiche, dans les pages jaunes, dans les émissions de télévision matinales. Ils étaient tout sauf ennuyeux. Ils se querellaient comme on le fait dans une famille violente et passionnée, mais ils avaient cette faculté de savoir serrer les rangs pour se lancer à l'attaque de l'ennemi commun. Certains venaient des grandes métropoles, où ils ferraillaient sans relâche de procès en transaction ; d'autres venaient de petites villes, où ils affichaient leur savoir-faire devant des jurés réticents à contraindre qui que ce soit à verser de l'argent. Certains possédaient des jets privés dans lesquels ils sillonnaient les États-Unis pour monter leurs actions en recours collectif. D'autres répugnaient à entrer dans ce jeu et s'agrippaient fièrement à la tradition : plaider des affaires légitimes et justifiées, une par une. Cette nouvelle génération d'avocats entrepreneurs, qui déposaient les plaintes en gros et les réglait de la même manière, était rarement confrontée à un jury. D'autres, au contraire, ne vivaient que pour le frisson de la salle d'audience. Quelques-uns travaillaient en groupe, au sein de cabinets qui attiraient l'argent aussi bien que le talent, mais ils étaient rares, car la cohésion est difficile à maintenir parmi les avocats civilistes. La plupart des personnes présentes étaient des mercenaires, trop excentriques pour entretenir du personnel. Certains parmi ceux-là gagnaient des millions, d'autres vivotaient, la majorité se situait aux alentours de 250 000 dollars annuels. D'autres encore étaient "provisoirement fauchés". D'une année faste à une année noire, ils étaient abonnés aux montagnes russes, sans jamais cesser de tenter leur chance. S'ils avaient quelque chose en commun, c'était un attachement farouche à leur indépendance et le sentiment excitant de représenter David contre Goliath [...]. Wes avait beau éprouver parfois l'envie de les étrangler tous un à un, il se sentait à l'aise en leur présence. C'étaient ses collègues, ses compagnons d'armes et il les admirait. Ils pouvaient se montrer arrogants, tyranniques, dogmatiques et, souvent, ils n'avaient pas de pires ennemis qu'eux-mêmes. Mais personne ne se battait aussi durement qu'eux pour les petites gens » (J. Grisham, *Le Contrat*, Robert Laffont, rééd. Pocket Thriller 2010, p. 212-213)².

Il n'y a pas d'ordre pour lire les romans de John Grisham. Si l'on excepte sa série jeunesse dont le héros est Theodore Boone, et la « série » Jack Brigrance (*Le Droit de tuer ?/Non coupable*³/*A Time to Kill*, 1989 et *L'Allée du Sycomore/Sycamore Row*, 2013), les romans ne se suivent pas. Il est certes possible de retrouver des personnages communs dans quelques romans qui se déroulent à Clanton, ville imaginaire du Mississippi (Harry Rex Vonner, Lucien Willbanks, Willie Traynor, le juge Reuben V. Atlee...), mais l'ordre de lecture importe assez peu et ne nuit en rien à la compréhension. Il ne s'agit que d'un plaisir supplémentaire pour le lecteur qui peut croiser à nouveau des protagonistes auxquels il avait pu s'attacher.

Le droit pénal occupe naturellement une place importante dans les romans de John Grisham. La chose ne saurait étonner : le procès accusatoire, par nature spectaculaire, se prête davantage à la narration (v. not. *Le Maître du jeu/The Runaway Jury*, 1996 qui tourne exclusivement sur le rôle d'un juré). L'efficacité du style de John Grisham et son art de la construction des intrigues rendent le tout passionnant, souvent haletant. Pour autant, il n'est pas seulement

² Cet extrait est également cité dans un ouvrage très utile pour un directeur d'IEJ, bien que peu littéraire : le livre de Serge Guinchard, *Comment devenir avocat*, Gazette du Palais, 12^e éd., 2017, p. VII.

³ Le titre a fait l'objet de deux traductions différentes, ce qui peut entraîner une certaine confusion avec *L'Accusé/The Innocent Man : A True Story*, 2006 et *Coupable ?/The Accused*, 2012.

question de droit pénal : le droit des sociétés, le droit fiscal, le droit des contrats, le droit de la responsabilité civile, le droit des successions y sont également fortement présent. Le lecteur français (re)lira ainsi avec une saveur particulière les romans où un personnage souhaite déshériter une partie de sa famille (*Le Testament/The Testament*, 1999 ; *L'Allée du Sycomore/Sycamore Row*, 2013). Les règles de preuve sont évoquées, les spécificités de l'appel ainsi que l'enjeu de la limitation des dommages-intérêts punitifs (*Le Contrat/The Appeal*, 2008).

Au-delà des histoires, les romans de John Grisham sont riches d'enseignements, sur des points juridiques (les actions de groupe, l'élection des juges, l'organisation des professions juridiques, la stratégie judiciaire, les prisons ouvertes, la compétence fédérale⁴...) ou non (la ségrégation raciale, l'organisation urbaine, la vie familiale, l'*american way of life*...). L'œuvre de Grisham, profondément ancrée dans le sud des Etats-Unis, prend appui sur des situations réalistes qui permettront de développer l'intrigue. Les récits sont toujours particulièrement efficaces : l'auteur ne s'embarrasse pas d'adverbes inutiles, de qualificatifs descriptifs et privilégie le plus souvent des phrases simples et une narration assez comprimée. Les romans ne se terminent pas toujours où on l'attend, de sorte que si le lecteur a deviné l'issue de l'intrigue, il sera tout de même surpris par le moment où l'auteur choisit de placer le dénouement.

Si l'on ne lit pas John Grisham parce qu'on est juriste, on en tire sans doute un plaisir plus grand lorsqu'on l'est. Ses romans constituent en effet « *un poste d'observation très minutieux et rigoureux du monde judiciaire américain, dont on a souvent en Europe une vision superficielle ou approximative* » (P. Milburn, « Justice en situation – John Grisham, romancier et analyste de la profession d'avocat et de la justice aux USA », *Les Cahiers de la justice*, 2016, p. 715). L'œuvre de Grisham est importante, quantitativement – elle est d'ailleurs encore en construction⁵ ! – et qualitativement. Si le droit est presque omniprésent dans les livres de John Grisham, il reste à savoir comment il est envisagé. Il n'est jamais une fin en soi, mais toujours un moyen : il est soit un vecteur de justice, soit un outil pour les juristes.

Le droit, vecteur de justice

Si le droit est l'art du juste et du bon, ce n'est pas dans ce sens que l'envisage John Grisham. Il n'y a en effet pas grand-chose d'artistique dans ses romans dans la mise en œuvre des règles de droit, à la différence de la construction du raisonnement juridique dans [L'Intérêt de l'enfant de Ian McEwan, par exemple](#). Grisham contribue ainsi à véhiculer l'image du juriste technicien, habile à trouver la faille d'un raisonnement, à jouer avec le flou des textes pour atteindre un objectif déterminé. Il peut s'agir d'une optimisation fiscale – voire d'un vaste blanchiment (*La Firme/The Firm*, 1991) – ce que l'auteur désapprouve évidemment. La morale des romans de John Grisham repose sur un idéal de justice, non défini, envisagé comme la balance des intérêts,

⁴ *L'Informateur/The Whistler*, 2016, montre comment la compétence de l'État peut être limitée par la reconnaissance d'une souveraineté aux minorités indiennes. Cet aspect particulier du droit américain est également mis en scène dans la série américaine *The Killing*.

⁵ Sont exclus de la présente contribution les ouvrages qui ne sont pas encore disponibles en français : *Camino Island* et *The Rooster Bar*, ainsi que quelques nouvelles isolées.

la protection des faibles et opprimés. Pour atteindre cet objectif, il peut donc être nécessaire de jouer avec la loi, voire de la violer. Autrement dit, soit le droit est au service de la justice, soit la justice est atteinte malgré le droit⁶.

Le droit au service de la justice

L'idéal de justice des romans de John Grisham n'est pas clairement défini. Il s'agit de protéger les faibles, de rétablir un déséquilibre créé par la crise financière, les inégalités sociales, le racisme, etc. Cette justice suppose de punir le méchant et pour ce faire, le droit est un outil pertinent. Cette conception large de la justice, ce sens « grishamien » de l'équité où droit et justice sont censés se recouper, se retrouve peut-être le plus clairement dans sa série de livres jeunesse *Théodore Boone*. Theo est le fils de deux avocats. Sa mère est spécialisée en droit de la famille et protectrice des femmes battues ; son père est spécialisé en droit immobilier. Son oncle est également juriste : il s'agit d'un ancien avocat – radié du barreau pour une raison tenue secrète – original, pas vraiment rejeté de la famille mais tout de même à part : en bref, un fiscaliste. Theo est passionné de droit, conseille ses amis, côtoie les juges et les greffiers et est un familier de l'institution judiciaire. À ses moments perdus (une scène par livre), il est amené à plaider devant le tribunal des animaux (on recommandera d'ailleurs la plaidoirie permettant de sauver un perroquet dans *L'Enlèvement/The Abduction*, 2011), lui-même présidé par un avocat raté. Mais Theo a du mal à choisir : il ne sait pas encore s'il souhaite être avocat ou juge. Si l'exercice du droit le passionne, c'est parce qu'il permet de défendre les plus faibles et l'enfant n'est pas à l'aise avec la défense d'un individu qu'il sait coupable (*Théodore Boone, enfant et justicier/Theodore Boone, Kid Lawyer*, 2010). Theo aime le droit, mais il aime encore plus la vérité (surtout quand il est lui-même injustement mis en cause dans *Coupable ?/The Accused*, 2012). Le droit est intrinsèquement lié à la justice, ce que reflète d'ailleurs bien, consciemment ou non, la traduction française des titres de la série *Theodore Boone*, qui passe de *Kid Lawyer* dans la version originale à *Enfant justicier* dans la version française.

Instrument potentiel d'oppression, le droit peut servir une juste cause. Ce sont les outils juridiques qui permettent tout autant d'aboutir à une condamnation injuste que de corriger un dysfonctionnement du système judiciaire. L'important livre de non-fiction *L'Accusé/The Innocent Man : A True Story* (2006) le démontre bien (sur cet ouvrage, v. J.-B. Thierry, « Vérité judiciaire et vérité littéraire : à propos de trois récits de non-fiction : Emmanuel Carrère, *L'Adversaire* ; Ivan Jablonka, *Laëtitia ou la fin des hommes* ; John Grisham, *L'Accusé* », *Revue Droit & Littérature*, n° 2, 2018). C'est à cause du droit que Ron Williamson est injustement condamné ; c'est grâce au droit qu'il sera libéré. Dans ce récit terrifiant, à en croire Grisham, « le système judiciaire n'est pas en cause, contrairement aux hommes chargés de le faire

⁶ Dans les romans de Grisham, le droit n'est pas le seul moyen d'obtenir la justice : la charité répare souvent les inégalités (Dans *Le Client/The Client*, 1993, Reggie Love est une avocate atypique qui accueille les enfants maltraités à son domicile ; les parents avocats de Theodore Boone donnent des conseils juridiques gratuits et participent à la distribution de repas pour les plus démunis) ; le dépassement des préjugés permet aux personnages d'atteindre une forme de tranquillité (*Un Garçon pas comme les autres/Funny Boy*, in *Chroniques de Ford County/Ford County*, 2009) ; le lobbying « juste » permet d'éviter une atteinte à l'environnement (*La Menace/The Activist*, 2013).

fonctionner. Preuve en est : c'est ce même système judiciaire qui permettra finalement la reconnaissance de l'innocence de Ron Williamson » (*Ibidem*). Le droit est juste, au contraire de ceux qui le servent ou le mettent en œuvre : c'est la désillusion de *L'Idéaliste/The Rainmaker* (1995) qui affronte seul une compagnie d'assurance, ou le combat de *L'Insoumis/Rogue Lawyer* (2015) contre le système judiciaire (« *La justice est ma compagne, toujours chronophage, parfois source de satisfaction. Je ne dirais pas, comme cet auteur oublié, qu'elle est une "maîtresse jalouse". Elle serait plutôt une épouse possessive qui contrôle tout, jusqu'à mon carnet de chèques. Une épouse qu'on ne peut quitter* » p. 9⁷).

La justice qui intéresse John Grisham n'est pas seulement celle qui est rendue, l'œuvre de justice qui résulte du travail judiciaire, au terme d'un procès contradictoire. Elle est au-dessus de ces considérations. Mais parfois, seul le procès permettra de l'atteindre, lorsque l'injustice de l'acte n'est peut-être plus aussi évidente qu'il y paraît. Le premier roman de John Grisham, *Le Droit de tuer ?/A Time to Kill, 1989* en est une illustration. L'histoire soulève un problème plus éthique que juridique et semble ne pouvoir prendre place que dans un État du Sud des États-Unis. L'histoire est simple et tragique. Une enfant noire est torturée et violée par deux hommes blancs. Arrêtés, et alors qu'ils vont être jugés, ils sont abattus dans les couloirs du tribunal par le père de la fillette. Jack Brigance, avocat à Clanton, doit donc défendre ce père, sous la pression du Ku Klux Klan : cette vengeance assumée peut-elle être justifiée par la torture subie par l'enfant ? Le procès se construit assez artificiellement autour de la stratégie – intenable – de l'avocat, qui consiste à démontrer un trouble psychique ou neuropsychique de l'accusé. En réalité, il s'agit de voir si le système judiciaire peut valider l'acte de vengeance privée commis en réponse à la barbarie. Grisham montre bien que le problème ne se serait jamais posé si la fillette avait été blanche. Le procès pénal est alors en réalité celui du racisme et d'un droit à la vengeance. Si justice il y a, au sens de Grisham, c'est à la condition que la loi puisse être également violée, avec la même compréhension du jury, par les blancs et les noirs. Les mécanismes juridiques doivent permettre d'atteindre cet idéal de justice. Malheureusement, ressort narratif oblige, la justice n'est pas sereine : la malhonnêteté des policiers, des procureurs, des juges, des avocats truque le duel judiciaire. La seule possibilité de réaliser l'œuvre de justice est alors de violer le droit.

La justice malgré le droit

La violation de la loi est envisagée comme un mécanisme correctif des dysfonctionnements institutionnels. La logique est celle de *L'Insoumis*, avocat qui n'est pas sans rappeler Mickey Haller, le *Lincoln Lawyer* de Michael Connelly⁸. Envisageant la défense pénale comme un sport de combat – ce qui satisfait la passion du héros pour le *free fight* –, Sebastian Rudd cherche, grâce aux armes juridiques, à combattre l'injustice rendue possible par un système judiciaire qu'il juge défaillant : « *Ma tâche est complexe et en même temps très simple. Je suis payé par l'État pour fournir une défense de première classe à un prévenu accusé de meurtre, mais j'ai*

⁷ Rééd. Le Livre de Poche.

⁸ *La Défense Lincoln/The Lincoln Lawyer* (2005) ; *Le Verdict du plomb/The Brass Verdict* (2008) ; *Volte-Face/The Reversal* (2010) ; *Le Cinquième témoin/The Fifth Witness* (2011) ; *Les Dieux du verdict/The Gods of Guilt* (2013).

beau tempêter et m'époumoner dans la salle d'audience, personne ne veut rien entendre. [...] Ces abrutis de flics ont proféré des accusations forgées de toutes pièces et fabriqué des preuves. Le procureur le sait, mais il n'a pas de couilles et ne pense qu'à sa réélection l'année prochaine. Le juge roupille. Les jurés sont globalement de braves gens, dociles et consciencieux, tout prêts à gober les mensonges que leurs chers représentants de la loi débitent sur le banc des témoins » (p. 11-12). Pour ce faire, il n'hésite pas à tricher, puisque selon lui la fin justifie les moyens :

« En vérité, si j'avais de l'argent, du temps, et du personnel, oui, j'aurais tenté d'acheter les jurés, ou de les intimider, tous autant qu'ils sont. Quand le ministère public, avec ses ressources sans limites, se lance dans un procès biaisé, triche à tous les étages, alors la forfaiture devient légitime. Il n'y a pas de règles sur le terrain. Pas d'éthique. Dans ces conditions, le seul moyen équitable de sauver un client innocent est de tricher aussi. Cependant, si l'avocat est pris à ce jeu-là, il sera sanctionné par la cour, réprimandé par le barreau, voire radié. Mais si un procureur fait la même chose, il sera soit réélu, soit promu juge. Le ministère public n'exige pas la probité de ses représentants » (p. 27)

Car le système judiciaire est biaisé. Il est à la recherche d'une « justice » expéditive, au risque de la condamnation d'innocents. Grisham fait dire à son insoumis :

« Veut-on vraiment des procès équitables ? Bien sûr que non. Nous voulons la justice, et vite. Et la justice, c'est une notion fluctuante, adaptable au cas par cas. À quoi bon chercher à avoir des procès équitables puisqu'on s'arrange pour qu'ils ne soient pas. La présomption d'innocence est devenue la présomption de culpabilité. Le poids de la preuve est un leurre parce que aujourd'hui la preuve ment souvent. L'intime conviction, désormais, c'est juste : "Puisqu'il l'a peut-être fait, alors mettons-le à l'ombre" » (p. 15).

Les puissants, les lobbys, les services secrets, tout le monde triche, tout le monde manipule. La solution du procès ne repose pas sur l'application impartiale de la règle de droit, mais sur la manipulation des jurés chargés de rendre la décision : pressions, corruption, influence, sont ainsi au cœur du procès mené contre les grandes compagnies de tabac dans *Le Maître du jeu/The Runaway Jury* (1996). Le monde de Grisham incite à la paranoïa, mais permet de rétablir l'équilibre grâce à la violation de la loi. Mitch, le jeune avocat de *La Firme/The Firm* (1991) n'a pas d'autre choix pour sauver sa peau. Dans *L'Ombre de Gray Mountain/Gray Mountain* (2014), Donovan Gray flirte avec l'illégalité pour combattre les entreprises minières. D'autres personnages ont été condamnés injustement, mais réussiront malgré tout à renverser la situation (*Le Manipulateur/The Racketeer*, 2012). La légalité formelle peut être violée par les protagonistes, s'il s'agit de faire triompher une forme de justice immanente : les péripéties rencontrées par le héros assurent une punition suffisante (*L'associé/The Partner*, 1997).

Grisham ne peut se satisfaire d'un jeu judiciaire « classique ». L'intrigue nécessite évidemment qu'un évènement sortant de l'ordinaire ait lieu : c'est cette confrontation entre la routine du juriste et l'inhabituel que naît le récit. On songe par exemple au roman *Le Testament/The Testament* (1999) où un milliardaire excentrique décide de léguer toute sa fortune à sa fille, inconnue du reste de la famille, missionnaire en Amazonie. Le cabinet en charge de la succession envoie donc un associé la retrouver. Surtout, la violation de la loi pour atteindre la justice est un passage obligé, parce qu'elle permet à Grisham de dénoncer les lacunes et défauts du système judiciaire américain : « *la justice vient [certes] suppléer aux carences considérables*

de la protection sociale et du travail, mais [...] l'accès à cette justice reste infiniment inégalitaire » (P. Milburn, art. préc.). Il n'y a donc parfois d'autre choix que de violer la loi.

Car chez Grisham, la justice est souvent au-dessus des considérations juridiques. Le strict respect de la loi ne permet pas de rétablir l'équilibre. Pire, il aboutit souvent à des situations inhumaines. La peine de mort en est sans doute une illustration. Il ne la condamne pas en tant que telle, mais il en montre les limites et le caractère profondément inique. Il s'agit d'abord de la dénonciation des erreurs judiciaires, réelles (*L'Accusé/The Innocent Man : A True Story*, 2006) ou fictionnelles (*La Confession/The Confession*, 2010). Il s'agit également de la dénonciation de l'absurdité économique qu'elle représente (v. l'analyse des coûts procéduraux de la peine de mort dans *L'Accusé/The Innocent Man : A True Story*, 2006). Il s'agit enfin de la dénonciation de l'atteinte à la dignité de la personne humaine. Il est en effet facile pour l'auteur de critiquer la peine de mort lorsqu'elle concerne un innocent. Mais dans *Le Couloir de la mort/The Chamber* (1994), Grisham montre qu'elle peut concerner un coupable incorrigible. L'histoire débute par un attentat insoutenable du Ku Klux Klan, qui entraîne la mort de deux jeunes enfants. L'un des responsables est condamné à la peine capitale. Des années plus tard, alors que son exécution est imminente, un jeune avocat – son petit-fils – décide d'assurer sa défense pour essayer de repousser l'exécution. La logique est presque similaire dans *L'Allée du sycamore/Sycamore Row* (2013) où l'indicible n'empêche pas la rédemption. Pour se convaincre de l'absurdité de cette peine, il faut également lire la nouvelle *Dernier trajet/Fetching Raymond* du recueil *Chroniques de Ford County/Ford County*, 2009, récit de la visite rendue par les membres d'une famille à leur frère, le jour de son exécution. Cette absurdité est relevée jusque dans les moindres détails du processus de mise à mort, qu'il s'agisse des répétitions de l'exécution dans *Le Couloir de la mort/The Chamber* (1994), ou bien de l'ineptie de certaines règles : « *Notre couloir de la mort est unique en son genre : il autorise le condamné à s'habiller comme bon lui semble pour son passage à trépas. C'est une liberté ridicule, car après avoir vécu dix, quinze ou vingt ans derrière les barreaux, la garde-robe des pensionnaires est réduite à peau de chagrin : leur combinaison de détenu, parfois un pantalon de toile et un T-shirt pour aller au parloir, une paire de sandales, de grosses chaussettes pour l'hiver* » (*L'Insoumis/Rogue Lawyer*, 2015, p. 105). Dans *L'Accusé/The Innocent Man* (2006), on lit ce passage terrifiant, suite à la tentative de suicide du protagoniste : « *Trouvé inconscient dans sa cellule par un surveillant, il avait été transporté d'urgence à l'hôpital, où on lui avait fait un lavage d'estomac. Son état étant stabilisé, on l'avait ramené dans l'unité H pour être exécuté selon les règles* ».

Ces considérations ne suffiraient pas à distinguer les romans de John Grisham. Il n'y a en effet rien de particulièrement original dans le fait de placer des personnages, quels qu'ils soient, dans une situation où ils doivent se battre pour survivre. L'intérêt principal de l'œuvre de Grisham réside dans ses héros : les juristes.

Le droit, outil des juristes

Ancien avocat, John Grisham est attaché aux juristes. Les policiers ne l'intéressent pas : au contraire, ses héros se méfient d'eux. Qu'ils soient avocats ou juges (les greffiers sont quasiment absents, sauf pour glisser quelques clichés : « *Deux greffières bavardaient et minaudent devant les avocats* » lit-on dans *L'Ombre de Gray Mountain/Gray Mountain*, 2014), ils se servent du droit pour atteindre leur objectif. Il peut s'agir de la défense des autres (*L'Idéaliste/The Rainmaker*, 1995) ou de la recherche de la fortune et de la gloire (*Le Clandestin/The Broker*, 2005 ; *La Transaction/The King of Torts*, 2003). Les avocats y sont raillés ou loués, tous ne sont pas appréciés. Mais ils ne sont pas les seuls protagonistes. Les avocats sont des stratèges – plus ou moins habiles – du droit, qui interagissent avec d'autres acteurs.

Les avocats, stratèges du droit

Dans les romans de John Grisham, les avocats sont passionnés par le droit (« *Le droit l'attirait. Le droit, tel qu'il est dépeint dans les films et à la télévision, comme une source inépuisable d'émotions fortes. Le droit, pierre angulaire de la démocratie et ligne de front de tant de conflits sociaux* », *L'Infiltré/The Associate*, 2009) soit parce qu'ils souhaitent accéder à un statut social, gagner (beaucoup) d'argent ou parce qu'ils souhaitent aider leur prochain. Le héros peut ne pas être encore avocat, mais aspirer à le devenir. L'important, pour Grisham, c'est de se frotter à la vraie vie puisque « *la fac de droit n'est qu'un stress de trois ans enduré pour rien* ». Pis, la concurrence acharnée des avocats en exercice y trouve ses origines : « *On se fait des ennemis à la fac. La concurrence peut devenir vicieuse. On apprend la triche et les coups bas. Ça sert d'entraînement pour le monde réel. [...] Je fais un vague signe à quelques connaissances, souhaitant secrètement leur échec, comme ils souhaitent le mien. C'est la nature de la profession* » (*L'Idéaliste/The Rainmaker*, 1995).

Le cynisme peut arriver plus tard. Tant qu'il n'est pas avocat, ou lorsqu'il est sur le point de le devenir, l'apprenti juriste est plein d'idéaux. Il s'agit alors de Theodore Boone, l'enfant juriste, mais aussi du brillant Kyle McAvoy dans *L'Infiltré/The Associate* (2009), qui abandonnera ses rêves de grand cabinet parce qu'il aura dû espionner ses employeurs, ou, bien sûr, de Darby Shaw, l'héroïne de *L'Affaire Pélican/The Pelican Brief* (1992). Dans tous les cas, ses illusions ou ambitions se heurteront à l'injustice, au chantage, voire au meurtre.

« *Ce métier finit par déteindre sur les hommes. Étudiants, nous nous faisons une haute idée du rôle de l'avocat, ce champion des droits individuels, protecteur de la Constitution, défenseur des opprimés, apôtre du bon droit de ses clients. Mais, au bout de six mois d'exercice, nous nous rendons compte que nous ne sommes que des larbins, des porte-parole vendus au plus offrant, des sbires au service de n'importe qui, escroc ou ordure assez fortunée pour régler nos honoraires exorbitants. Plus rien ne nous choque. Notre profession est censée être honorable, mais tu y rencontreras tant d'avocats pourris que tu auras envie de tout laisser tomber pour chercher un boulot honnête. Hé oui, Mitch, tu deviendras cynique, c'est bien triste. [...] L'argent fait avaler la pilule. Il est étonnant de voir les saloperies que l'on peut supporter moyennant deux cent mille dollars par an* » (*La Firme/The Firm*, 1991).

Dans *La Firme/The Firm* (1991), Mitch est un jeune étudiant brillant qui, au sortir de l'Université, souhaite accéder aux avantages financiers que lui procure un grand cabinet d'affaires. Jack Brigance, avocat de Clanton (*Le Droit de tuer ?/A Time to Kill, 1989* et *L'Allée du Sycomore/Sycamore Row, 2013*), court après la grande affaire qui construira sa notoriété et lui permettra de mettre ses proches à l'abri. Le héros le plus avide d'argent est sans doute Clay Carter (*La Transaction/The King of Torts, 2003*) qui, grâce à de juteuses *class actions* peut enfin accéder au rêve ultime du *litigator* payé au résultat : l'avion. Parfois, l'avocat côtoie les deux mondes. La jeune Samantha Kofer est une avocate employée dans un grand cabinet d'affaires new-yorkais, qui subit de plein fouet la crise financière résultant de la faillite de Lehman Brothers. Elle est « mise en sommeil », et part rejoindre une *legal aid firm* des Appalaches, où les dossiers concernent des personnes physiques plutôt que morales, où la misère sociale fait suite aux montages fiscaux. Le parcours de cette candide lui fera découvrir la « vraie vie », rurale, éloignée de la frénésie de la ville. C'est également le cas de David Zinc, héros du livre *Les Partenaires/The Litigators* (2011) : avocat dans une firme de Chicago, croulant sous les heures de travail, il craque et rejoint, de manière burlesque, un cabinet de *street lawyers*, des chasseurs d'ambulances, où il tentera de mettre son expertise juridique au service des plus faibles. L'affection de John Grisham pour les *street lawyers* ressort également de *L'Idéaliste/The Rainmaker* (1995) ou de *La Loi du plus faible/The Street Lawyer* (1998). Comme le fait dire Grisham à l'un de ses personnages : « Un diplôme d'avocat est une arme puissante [...] quand il sert à aider les petites gens » (*L'Ombre de Gray Mountain/Gray Mountain, 2004*).

La variété du travail des avocats est fréquemment mise en avant : au déluge des heures facturées par Mitch dans *La Firme/The Firm* (1991) répond la recherche de l'affaire juteuse par les *street lawyers* ou le dévouement du professionnel dans la protection des plus faibles (*Le Client/The Client, 1993*). Dans tous les cas, la fragilité de ce statut est mise en avant : Samantha Kofer perd son emploi du jour au lendemain ; le culte de la performance des grands cabinets aboutit à une pratique du droit déshumanisée où les clients ne sont envisagés qu'en termes de dossiers et de pourcentage de l'honoraire escompté (*La Transaction/The King of Torts, 2003*). Il s'agit de facturer, encore et encore : on compare son nombre d'heures facturées comme on compare ses voitures et, pourquoi pas, ses avions. L'opposition entre le contentieux et le conseil n'est pas si nette : l'avocat peut se faire assistant social. Il peut également abandonner le droit pour devenir un pur lobbyiste. C'est le cas dans *Le Clandestin/The Broker* (2005), mais également, et de manière plus surprenante, dans *La Menace/The Activist* (2013), de la série Theodore Boone. Quelle que soit leur spécialité, ils sont compétents lorsqu'ils sont les héros de l'histoire, mais John Grisham n'hésite pas à mettre en cause l'incompétence de personnages secondaires.

John Grisham montre que l'exercice du droit est pluriel et met, dans ses romans, en scène « quatre figures majeures de l'avocature américaine [qui] pratiquent en réalité des métiers bien différents au sein d'univers sociaux, économiques et organisationnels très hétérogènes. Se voient ainsi déclinés les *Corporate Lawyers* qui exercent au sein de *Mega Law Firms*, les *Litigators*, spécialisés en contentieux (*litigation*), les avocats du ministère public (*Attorney General, etc.*) et enfin les avocats de *Legal Aid* » (P. Milburn, art. préc.). Ce tableau correspond peu ou prou – si l'on excepte le ministère public – à l'organisation de la profession en France (*Ibidem*, citant les [travaux de Christian Bessy](#)). Dans tous les cas, les avocats sont considérés

comme étant trop nombreux : « *Il y avait trop d'avocats et pas assez de travail. Ils se retrouvaient les uns à côté des autres dans les petites bourgades, ou les uns sur les autres dans les gratte-ciel des grandes villes. Et pourtant, la moitié des Américains n'avaient pas les moyens de se payer une défense juridique quand ils avaient des problèmes. Il fallait donc encore et encore des avocats. Mais ni des avocats d'affaires, de petits avocats de proximité [...]. Ceux-là, ils étaient en surnombre* » (*L'Allée du sycomore/Sycamore Row*, 2013).

Tout le sel des romans de Grisham est que ces avocats sont gentiment moqués. L'auteur reprend les travers des avocats dans des *lawyer jokes* qui n'existent guère en France. Ils sont montrés comme des pipelettes (*L'Informateur/The Whistler*, 2016), des profiteurs de leurs clients (« *Cet endroit va vous plaire. [...] On va s'offrir un déjeuner à rallonge, et même un peu de vin. Et je sais déjà à quel client imputer l'addition* » lit-on dans *L'Infiltré/The Associate*, 2009) L'obsession de la facturation est telle qu'elle habite même les avocats pendant une prise d'otages dans *La Loi du plus faible/The Street Lawyer* (1998). Rares sont les avocats qui ne sont pas attirés par l'argent dans les livres de John Grisham, y compris les pénalistes, y compris dans son livre de non-fiction. Évoquant un avocat chargé de la défense de Roy Williamson, il note ainsi : « *Il aimait l'argent et perdait vite patience avec les clients qui ne pouvaient pas le payer. Sa devise était : "Présumé innocent jusqu'à ce qu'il soit fauché"* » (*L'Accusé/The Innocent Man*, 2006). Cela suppose quelques arrangements avec la déontologie de la profession : « *Il était très scrupuleux sur l'éthique quand elle pouvait lui rapporter de l'argent, sinon, c'était le cadet de ses soucis* » (*L'Allée du sycomore/Sycamore Row*, 2013). Car après tout : « *L'éthique, les gars, précisa l'avocat, on en parle quand on se fait pincer. Si c'est ni vu ni connu, tu ne violes aucun principe* » (*Ibidem*).

Lorsqu'ils sont issus de grandes universités, ils cherchent principalement à gagner de l'argent (« *Quand j'étais en première année de droit, on a fait un sondage : plus de la moitié d'entre nous se destinait au droit d'intérêt public. Trois ans plus tard, notre diplôme en poche, tout le monde ne pensait plus qu'à l'argent* », *La Loi du plus faible/The Street Lawyer*, 1998. Logique si l'on pense que « *moyennant finance, on peut demander n'importe quoi à des avocats* », *L'Affaire Pélican/The Pelican Brief*, 1992). Les avocats sont en plus, pour la plupart, egocentriques (« *Bien sûr que j'aime être sous les projecteurs. Je suis avocat, c'est dans mes gènes* » *L'Insoumis/Rogue Lawyer* »). « *Les avocats sont attirés par les caméras comme les fourmis par un pique-nique* » (*L'Accusé/The Innocent Man*, 2006). L'argent ne va d'ailleurs pas sans l'ego : « *Il a gagné quelques procès, de l'argent. Et, comme c'est typique chez les avocats, son ego a grandi avec son compte en banque* » (*L'Ombre de Gray mountain/Gray Mountain*, 2014). Cet argent est presque un boulet, qui brise les rêves de ceux qui souhaiteraient changer de métier :

- « - Pourquoi vouliez-vous devenir avocate ?
- Par idéalisme et pour l'argent. Je m'imaginai que je pourrais changer le monde et être bien payée pour le faire.
- Mais il y a déjà tellement d'avocats. Pourquoi tous ces brillants étudiants se bousculent-ils pour suivre des études de droit ?
- C'est très simple : l'appât du gain. Ils veulent tous une BMW et une collection de cartes de crédit. Celui qui fréquente une bonne école, sort dans les dix pour cent de tête et trouve rapidement un poste intéressant dans un gros cabinet, il peut rapidement atteindre un revenu

de cent mille dollars par an. Cela ne fait aucun doute. Il peut, à trente-cinq ans, être promu associé et encaisser au moins deux cent mille dollars par an. Certains gagnent plus.

- Et les quatre-vingt-dix pour cent restants ?

- Leur sort est moins enviable. Ils doivent se contenter des miettes.

- La plupart des avocats que je connais détestent leur métier et préféreraient faire autre chose.

- Mais ils ne peuvent plus en changer, à cause de l'argent. Le plus médiocre des juristes dans le plus minable des cabinets gagne cent mille dollars au bout de dix ans d'activité. Même s'il déteste son boulot, jamais il ne fera aussi bien ailleurs » (L'Affaire Pélican/The Pelican Brief, 1992).

L'ego des avocats se nourrit également des faits d'armes, c'est-à-dire des affaires gagnées : les avocats « souffrent tous de la même détestable manie : raconter leurs souvenirs d'anciens combattants. S'ils ont vécu un grand procès, vous aurez droit à tous les détails de l'audience. Et s'ils sont sur un coup qui peut les rendre riches, il faudra que vous partagiez leur enthousiasme » (L'Idéaliste/The Rainmaker, 1995). Cet ego est jugé indispensable dans le combat judiciaire, où il ne s'agit pas de prouver la vérité, mais de remporter la victoire : « On ne peut gagner un procès sans un ego démesuré. C'est la condition sine qua non. Il faut en avoir pour faire ce boulot » (L'Allée du sycamore/Sycamore Row, 2013).

L'avocat humaniste est une bête curieuse. Il n'y a guère que Reggie Love qui échappe à l'ironie mordante de Grisham :

« - Elle est avocate et l'argent ne l'intéresse pas ?

- C'est peu ordinaire hein ?

- Comme vous dites ! J'ai vu des tas de débats télévisés avec des avocats, et tout ce qu'ils savent faire, c'est parler d'argent. De sexe et d'argent » (Le Client/The Client, 1993).

Les gardiens de la règle et les autres joueurs

Les avocats sont une caste à part, des personnes qui se considèrent souvent supérieures aux autres. Ayant une haute idée de lui-même, l'avocat ne peut donc pas fréquenter n'importe qui :

« La règle non écrite est la suivante : on ne baise pas avec les employés. Les secrétaires, les auxiliaires juridiques, le personnel administratif, les clerks, tous ceux que l'on juge inférieurs à nous, quel que soit leur statut. Nous les appelons les "non-avocats". Pour ce qui est de vos collègues collaborateurs, ou de votre partenaire, en l'occurrence, personne ne s'en soucie, tant que vous ne vous faites pas prendre » (L'Infiltré/The Associate, 2009).

Les juges n'échappent évidemment pas à la critique. Ils sont rarement au centre des intrigues. Lorsque c'est le cas, ils sont *a priori* respectés, mais cachent aussi leur part d'ombre, comme le juge Atlee dans *L'Héritage/The Summons* (2002). Les juges qui trouvent grâce aux yeux de Grisham sont, comme pour les avocats, ceux qui protègent les faibles et les innocents. Ainsi de Harry Roosevelt, juge des enfants dans *Le Client/The Client* (1993) : « C'est précisément pour cette raison que le prometteur Harry Roosevelt était resté un simple juge des enfants. C'était, à ses yeux, le métier le plus important au monde ». Le juge respectable est celui qui choisit de rester à l'écart de la presse, qui ne cherche pas à tirer une quelconque gloire de ses décisions. Dans *L'Accusé/The Innocent Man* (2006), Grisham souligne, à propos du juge Franck Seay : « Il avait l'idée quelque peu désuète qu'un juge doit être entendu et non pas vu, mais il

a fini par se ranger à mon avis ». Mais les juges restent humains (et anciens avocats) : leur ego refait donc inévitablement surface. « *Les juges passent le plus clair de leur temps seuls à leur bureau, croulant sous des montagnes de dossiers. Ils adorent donc les salles d'audience pleines à craquer. C'est leur bol d'air frais. Ils sont les maîtres des lieux et aiment l'admiration qu'on leur porte alors* » (*L'Insoumis/Rogue Lawyer*, 2015).

Grisham montre que le juge américain est un juge politique. Cela est au cœur de *L'Affaire Pélican/The Pelican Brief* (1992) puisque ce sont deux juges de la Cour suprême des Etats-Unis qui sont assassinés. Surtout, c'est le principe de l'élection des juges, en vigueur dans plusieurs États, que Grisham remet en cause. Cette critique est au cœur de son roman *Le Contrat/The Appeal* (2008) qui se déroule sur fond de campagne électorale. Grisham montre que le principe de l'élection est critiquable, dès lors que les financements des campagnes électorales ne sont pas suffisamment contrôlés. Le risque est alors celui de la corruption, comme le souligne l'un des personnages de *L'Ombre de Gray mountain/Gray Mountain* (2014) : « *En Virginie-Occidentale, les juges sont élus, ce qui est une abomination. En Virginie, les lois sont totalement iniques, mais au moins on n'élit pas nos magistrats. Il y a cinq juges à la cour suprême de la Virginie-Occidentale. Ils sont en poste pour quatre ans et puis c'est la course à la réélection. Et qui finance leur campagne ? Les compagnies minières* » (*L'Ombre de Gray mountain/Gray Mountain*, 2014). Dans *L'Informateur/The Whistler* (2016), Grisham montre que l'action du juge doit être contrôlée, car il peut être corrompu.

D'autres personnages subissent les foudres de Grisham. Ce sont les experts, chèrement payés et vendus au plus offrant. La charge la plus importante est celle de *L'Insoumis/Rogue Lawyer* (2015) :

« La vérité a toujours un prix. Et elle se paie cher quand elle provient d'un professionnel. Notre justice croule sous ces experts qui enseignent peu, ne font guère de recherches et publient encore moins. Ils sont bien trop occupés à écumer le pays pour louer leurs services en échange de coquettes sommes. Quelle que soit l'énigme – une série de faits inexplicables, un mobile mystérieux, un résultat inattendu, que sais-je encore ? – vous trouverez un bataillon de spécialistes tous prêts à défendre les théories les plus fumeuses. Ils font de la pub, racolent, traquent le client. On les voit traîner dans les congrès où les avocats se retrouvent pour picoler et partager leur expérience » (*L'Insoumis/Rogue Lawyer*, 2015).

Enfin, impossible de terminer ce – long – billet sans une référence aux enseignants-chercheurs en droit, qui ne sont pas davantage épargnés, même si l'on devine un respect de John Grisham pour cette fonction intellectuelle proche de celle de l'écrivain. Ils travaillent assez peu dans *L'Héritage/The Summons* (2012), peuvent être alcooliques comme dans *L'Affaire Pélican/The Pelican Brief* (1992). Ce sont, en résumé, des esprits brillants, conscients de leurs défauts et de leur rôle limité : « *Je suis membre du corps enseignant et [...] on attend plus ou moins de nous que nous participions à ce genre de réunions avec d'autres idiots cultivés pour approuver des rapports que personne ne lit* ». Rien d'extraordinaire, en somme⁹.

⁹ Les enseignants-chercheurs en droit peuvent malgré tout être des héros de romans : Stephen Carter, *Echec et Mat*, Robert Laffont, 2003, trad. *The Emperor of Ocean Park*, 2002.